



## Relevé de Décisions Bureau Exécutif du 12 Octobre 2006

Présents : JP Champion – D Tincelin – H Bacchini – J Kerhoas – P Gouard – E Marliot –

Invités : C Peyras- H Samuel- B Bonneau – H Giraud – M Bouvet - O Clermont - E Coquerel

Points	Thèmes et Commentaires
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
<b>1.1 Décision 1</b>	<u>Approbation des relevés de décisions du Bureau Exécutif du 07/09/2006 et 13/09/2006</u> Approbation à l'unanimité
<b>1.2 Décision 2</b>	<u>Débriefing du colloque de la Vie Fédérale et incidence pour le conseil des ligues et point sur le déroulement du conseil des ligues</u> Présentation de la synthèse du colloque. A la suite de la discussion qui s'en suit sur le colloque Vie Fédérale et sur les colloques en général, le BE souhaite fixer les orientations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Il rappelle que les Ordres du jour et thèmes abordés lors des colloques/rassemblements doivent être soumis pour décision au BE (une info pour les élus sera faite à nouveau et une note de service pour les permanents)</li> <li>* Il est favorable au réunion avec les personnels des ligues et des clubs notamment sur un plan administratif</li> <li>* il souhaite que les personnels du siège soient plus proche du terrain</li> <li>* Il demande à ce que les publics et les sujets des colloques soient mieux ciblés pour éviter de traiter les mêmes choses au conseil des Présidents de Ligue qui reste l'organe pour débattre des sujets de la politique fédérale.</li> </ul> <p>Sur le plan de l'évolution des licences, des idées sont débattues et qui devront être partagé dans le cadre d'un groupe de travail</p> <p>Le BE donne son accord sur les sujets et l'organisation du conseil des ligues. Document en annexe des présentes (annexe 1)</p>
<b>1.3 Décision 3</b>	<u>Décision sur la saisie simplifiée des licences temporaires dès 2007</u> Suite aux tests concluants, le BE en date du 12/10/2006 se prononce favorablement pour la mise en place dès 2007 de la saisie simplifiée des licences temporaires 1J ET 4J par l'intranet FFVoile, suite au programme testé et développé par le service informatique FFVOILE. L'année 2007 sera une année transitoire, et si des clubs n'étaient pas équipés d'informatique et/ou d'Internet, la faculté de commander des carnets de licences temporaires leur sera encore offerte auprès du service Licences et le nombre de licences commandées sera débitée sur le compte club au moment de l'achat groupé. Une communication en sera faite dans le cadre du dossier licence 2007 mis en ligne courant décembre 2006 ainsi que la mise en ligne du mode d'emploi pour les clubs avec une note d'explication sur notre site internet.
<b>1.4 Décision 4 « vote CA »</b>	<u>Composition commission nationale de discipline (CND)</u> Le BE se prononce favorablement pour proposer au CA d'intégrer les personnes dont les noms suivent à la CND sous réserve de leur acceptation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Dominique SERRE</li> <li>Claude THOUROT</li> <li>Jean MALASSIS SERIS</li> <li>1 Athlète (nom donné par Marc BOUVET)</li> <li>Antoine MARCELAUD (juriste cyclisme)</li> </ul>
<b>1.5 Décision 5</b>	<u>Charte graphique FFVoile</u> Présentation au BE d'un projet avancé de charte graphique qui retient l'adhésion du BE.

	Néanmoins, la validation de la charte Graphique sera effectuée par vote électronique du BE courant novembre 2006 dans l'attente d'un nouveau partenaire
<b>1.6</b>	<u>Soirée des champions (et journée du lundi 04/12)</u> Présentation des différentes possibilités offertes pour la journée du lundi 4/12 (soirée des champions, conférence de presse...). Il est rappelé que cette journée sera l'occasion de mettre en exergue les 60 ans de la création de la FFVoile. Le BE souhaite une proposition écrite des différents choix et orientations pour le 06/11 pour décision du BE lors de sa réunion de la 1 <sup>ère</sup> quinzaine de novembre
<b>Décision 6</b>	Le BE se prononce sur le lieux de la soirée des champions au théâtre Edouard 7 à PARIS et sur le surcoût de 10 K€ HT au niveau du budget de la FFVoile
<b>1.7</b>	<u>Salon Nautique</u> Présentation des différentes orientations possibles pour cette opération au siège. Le BE souhaite une proposition écrite pour le 06/11 pour décision du BE lors de sa réunion de la 1 <sup>ère</sup> quinzaine de novembre
<b>2</b>	<b>PRATIQUES COMPETITIVES</b>
<b>2.1</b>	<b><u>Voile légère</u></b>
<b>2.1.1</b>	<u>Validation des candidatures pour les 3 chpts de France : Minimes – Espoirs</u> <u>Glisse – Espoirs Solitaire Equipage</u>
<b>Décision 8</b>	<b>Validation par le BE des candidatures pour les Championnats de France</b>  Championnat de France Minimes → CDV 56 pour 3 ans  Championnat de France Espoirs <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Glisse → Ligue Poitou Charente pour 3 ans</li> <li>▪ Solitaire Equipage → USAM Brest pour 2 ans</li> <li>▪ Extrême Glisse → Nautisme Pays Blanc pour 1 an</li> </ul>
<b>2.1.1 BIS</b>	<u>Tranches d'âges pour les championnats de France Minimes et espoirs de 2007 à 2009</u>
<b>Décision 9</b>	Le BE valide les tranches d'âges présentées pour les championnats de France Minimes et Espoirs de 2007 à 2009 (annexe 3)
<b>2.1.2</b>	<u>Modalités de sélection pour le Mondial ISAF jeunes 2007</u>
<b>Décision 10</b>	Le BE donne son accord pour présenter le règlement sur les modalités de sélection pour le mondial ISAF jeunes 2007 (annexe 4)
<b>2.1.3</b>	<u>Gradation des épreuves</u>
<b>Décision 11</b>	Le BE adopte le principe de gradation des épreuves tel qu'il est présenté par les responsables du département et propose de soumettre le projet au vote du prochain CA
<b>2.2</b>	<b><u>Département Habitable</u></b>
<b>2.2.1</b>	<u>Championnat de France Monotype (CFMH)</u>
<b>Décision 12</b>	Le BE valide la date du CFMH 2007 du 18 au 21 Octobre.
<b>Décision 13</b> <b>« vote CA »</b>	Par ailleurs, il propose à la ratification du prochain CA la modification de l'article VIII-3 du règlement du CFMH pour 2007 comme suit : « Une Classe monotype admissible selon l'article VII du Règlement 2007 du CFMH devra avoir au moins 15 équipages inscrits au

	CFMH 2007 ».
<b>Décision 14</b>	Enfin, il préconise l'évolution suivante (à travailler en 2007) pour les éditions 2008 et ss : « Alternance du Site sur les façades maritimes : Lieu : le sud de la France (par exemple au COYCH) Epreuve support : Novembre à Hyères Monotypes Durée d'attribution : 2 ans Puis 2 ans dans l'ouest de la France (par exemple à l'école Navale) Epreuve support : Grand prix de l'Ecole Navale Durée d'attribution 2 ans »
<b>2.2.2</b>	<u>Championnat de France Intersérie 2007</u>
<b>Décision 15</b>	Suite au désistement de la SRV Annecy, le BE valide la candidature du CV Cazaux Lac et valide également les nouvelles date du championnat de France à l'ascension 2007
<b>2.2.3</b>	<u>Championnat de France Espoirs Match Racing 2007</u>
<b>Décision 16</b>	Le BE valide la candidature ASN Quiberon - ENV du 1 au 4 novembre 2007
<b>2.2.4</b>	<u>Championnat de France de Course au Large en solitaire (CFCLS)</u>
<b>Décision 17</b>	Le BE donne pouvoir au président pour négocier avec les organisateurs et la classe afin de trouver une solution viable du circuit 2007 pour le CFCLS
<b>2.2.5</b>	<u>Edition du calendrier Papier</u>  Voir point 6 des présentes
<b>2.3</b>	<b><u>Création de la commission Calendrier</u></b>
<b>Décision 18</b>	Le BE désigne les membres suivants de la commission Calendrier décidée par le BE du 07/09 dernier : Responsable : Henry Bacchini Membres : C.Aulnette (arbitrage et réglementation), I.Bala (Informatique), M.Bouvet, D. Flamme, C.Hovsepian (départements sportifs), C.Favillier (Communication) et selon les sujets en cas de besoin B.David et B.Bonneau
<b>2.4</b>	<b><u>Epreuves Internationales 2007</u></b>
<b>Décision 19</b>	2.4.1 Championnat du Monde J80 = accord du BE
<b>Décision 20</b>	2.4.2 Championnat du Monde Raceboard = accord du BE
<b>Décision 21</b>	2.4.3 Championnat du Monde Match Racing Féminin = accord du BE
<b>3</b>	<b><u>Département Développement</u></b>
<b>3.1</b>	<u>Création d'un emploi « Voile et Insertion »</u>  Information
<b>3.2</b>	<u>Affectation des recettes du département Développement</u>
<b>Décision 22</b>	Lorsqu'une action génère des recettes, le BE précise que celles-ci sont affectées dans les recettes générales de la FFVoile sauf si un département/une commission en demande au BE l'affectation sur son département/sa commission pour une nouvelle action validée par le BE et sous condition que l'argent soit utilisé dans le même exercice budgétaire que celui

	<p>au sein duquel la recette a été générée.          Bien sur sera retranché préalablement de ces recettes les coûts de fonctionnement comme les coûts d'envoi par exemple</p> <p>Pour la demande du département développement, les recettes nettes des DVD, malles et beach flag (environ 30 K€) pourront être attribués à la production d'un ouvrage en préparation qui devra être présenté au prochain BE pour validation</p>
<b>3.3</b>	<p><u>Partenariat de la FFVoile sur un projet d'étude en Allemagne à l'initiative de l'Institut pour le tourisme de plaisance</u></p> <p>Information</p>
<b>3.4</b>	<p><u>Point sur les audits AFNOR dans les EFV</u></p> <p>Information</p>
<b>3.5</b>	<p><u>Point sur le colloque scolaire</u></p> <p>Information</p>
<b>4</b>	<p><b><u>Haut Niveau</u></b></p>
<b>4.1</b>	<p>Présentation d'une note de synthèse sur la préparation des équipes pour PEKIN</p>
<b>5</b>	<p><b><u>Direction Technique</u></b></p>
<b>5.1</b>	<p>Non traité</p>
<b>6</b>	<p><b><u>Commission des Directeurs de Courses</u></b></p>
<b>6.1</b> <b>Décision 23</b>	<p>Attendu que lors de la sortie papier du Calendrier FFVoile, une partie des compétitions et des directeurs de courses désignés pour ces compétitions ne seront pas connus, le BE accepte que soit précisé à l'aide d'un astérisque et d'une mention particulière que certaines épreuves ne sont pas définitives donc susceptibles de modification notamment en ce qui concerne la désignation du directeur de course</p>
<b>7</b>	<p><b><u>Commission Centrale d'Arbitrage</u></b></p>
<b>7.1</b>	<p>Une proposition relative à la prise en charge des arbitres par les organisateurs sera présentée lors d'un prochain BE</p>
<b>8</b>	<p><b><u>Commission Médicale</u></b></p> <p>Remis au prochain BE</p>
<b>9</b>	<p><b><u>Divers</u></b></p> <p><u>Mid Year meeting 2007 à PARIS</u></p>
<b>Décision 24</b>	<p>A l'occasion des 100 ans de l'ISAF, le BE donne son accord pour demander au MJSVA une subvention exceptionnelle de 20 K€</p>